



COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT GLOBAL ARMANÇON

COFIL N°1

20/06/2014
Tonnerre

Personnes présentes	Amélie FORT-BESNARD (Sous-Préfet Avallon) Jean-Pierre CHANTEPIE (SIAVA, Président) François PRUDENT (Pays du Tonnerrois) Françoise BUFFET (ARS 10) Alexis PERRIN (ARS 10, stagiaire) Claude BOURSIER (CA 89) Laurent BOULANGER (DDT 10) Frédéric LETOURNEAU (DDT 89) Anthony MENET (CG 89 - SDEM) François GENREAU (SIVU du Créanton et de la Brumance, Président) Edith FOUCHER (CA 89, Chef de service) David DUBOIS (AESN) Sabine GERDOLLE (ARS Bourgogne, DT 21) Céline SAGRES (CA 21, animatrice agricole) Adeline POIRSON (CA 10, MAPC) Claude DEPUYDT (Ancien-président de la CLE et ancien-vice-président du SIRTAVA)	Pascal GOUJARD (EPTB Seine Grands Lacs) Jean-Michel GARRAUT (Vice-Président du SIRTAVA, Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau) Carole DE GUGLIELMO (CG 10, chef de Service) Marie-Pierre POKALSKY (CG 10) Eric COQUILLE (SIRTAVA, Président) Caroline COELHO (SIRTAVA, Secrétaire du Bureau Syndical, adjointe au Maire de Tonnerre) Lauriane BUCHAILLOT (SIRTAVA, directrice) Servane BERTHELEME (SIRTAVA, chargée de mission Zones Humides) Lucile GAILLARD (SIRTAVA, Animatrice CGA-Agricole et animatrice SAGE Armançon) Vanessa RAFFIN (SIRTAVA, Animatrice CGA, départements 10 et 89) Sara FREY (SIRTAVA, Animatrice CGA, département 21)
	Personnes excusées	Etienne HENRIOT (CA 89) Marc PATRIAT (CC du Sinémurien) Nicolas RASSEL (CNAMS) Philippe ADNOT (CG 10) Hugues SORY (DREAL Bourgogne) Jean-Michel HUPFER (CC Chaourçois) Olivier HUISMAN (Sous-Préfet Montbard) Martine EAP-DUPIN (CC de la Butte de Thil) Christelle HAAG (CCI 21) Nicolas JUILLET (SDDEA) Jean-Pierre BRANCOURT (ONEMA 89) Jean POUILLOT (Pays d'Armançe)

ORDRE DU JOUR

- **Présentation de la démarche et de la cellule d'animation** 2
- **Bilan du Contrat Global Armançon Aval (2011-2014)** 2
- **Bilan sociologique des Contrats globaux du territoire** 6
- **Calendrier à venir** 7
- **Etat des lieux** 7
- **Comité technique** 7
- **Communication** 8

Un tour de table est demandé par Mme COEHLO, qui excuse également les personnes n'ayant pu se déplacer pour cette réunion.

M COQUILLE, Président du SIRTAVA, rappelle que le bassin versant de l'Armançon est couvert par deux contrats globaux. A l'amont, le Contrat Global Auxois Morvan (CGAM), porté par le SIAEPA de Semur-en-Auxois, qui s'est achevé le 31 décembre 2013. A l'aval, le Contrat Global Armançon Aval (CGAA), porté par le SIRTAVA, se terminera à la fin de l'année. Les acteurs du territoire ayant souhaité poursuivre la démarche engagée, un nouveau contrat global, dont le territoire sera l'ensemble du bassin versant de l'Armançon, est en train d'être mis en place.

Ce premier COPIL intervient 6 mois après le début de l'élaboration du futur Contrat Global Armançon (CGA). Son objectif est de valider la stratégie et le planning et de présenter les premiers éléments de l'état des lieux afin de pouvoir passer à la phase active de l'élaboration du CGA.




PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET DE LA CELLULE D'ANIMATION

> Cf. diaporama joint « CGA COPIL N°1 » - Diapositives 3 à 5

Le contrat global est un outil opérationnel de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire.

Il permet de définir un programme d'actions prioritaires à mettre en œuvre sur ce territoire afin de rétablir ou de conserver la qualité de l'eau. Il s'agit également de traiter la problématique de l'eau à une échelle cohérente et de permettre une gestion globale de l'eau sur un territoire donné. Sur le bassin versant de l'Armançon, il est apparu pertinent de travailler à l'échelle du SAGE de l'Armançon. Le SIRTAVA, engagé auprès des acteurs locaux depuis plusieurs dizaines d'années sur la thématique, s'est proposé pour porter ce nouvel outil : le Contrat Global Armançon. Ce dernier comprendra des actions hiérarchisées afin d'avoir un fléchage financier. Ces actions toucheront l'ensemble des thématiques liées à l'eau, à savoir l'alimentation en eau potable, l'assainissement, le pluvial, l'artisanat, les milieux aquatiques et humides...

Afin de permettre aux actions prioritaires d'être identifiées, puis d'émerger sur le territoire, le Contrat Global Armançon dispose d'une cellule d'animation de 2,5 ETP :

-  Sara Frey, 1 ETP, Côte d'Or
-  Vanessa Raffin, 1 ETP, Aube et Yonne
-  Lucile Gaillard, 0,5 ETP, animatrice agricole

La mission de la cellule d'animation est d'accompagner les collectivités et les maitres d'ouvrages en leur apportant un appui technique, mais également de jouer le rôle de catalyseur pour l'émergence des actions. Ainsi, la cellule d'animation est présente depuis l'émergence d'un projet ou d'un problème afin d'aider les maitres d'ouvrages à définir leur besoin, puis à les orienter vers une solution ou un interlocuteur particulier. Enfin la cellule d'animation fournit un appui technique lors du déroulement du projet.

La cellule d'animation a également un rôle de médiateur entre les différents acteurs locaux.

BILAN DU CONTRAT GLOBAL ARMANÇON AVAL (2011-2014)

> Cf. diaporama joint « CGA COPIL N°1 » - Diapositives 6 à 12

Le contrat global Armançon Aval a débuté en juillet 2011. Il entre actuellement dans sa dernière année d'action. L'animation de ce programme d'actions qui découle d'une demande de la Commission Locale de l'Eau est portée par le SIRTAVA.

Le programme d'actions du Contrat Global « Armançon Aval » est divisé en 5 axes de travail :

- ✓ Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines
- ✓ Restaurer et protéger la ressource en eau potable
- ✓ Reconquérir la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides
- ✓ Suivi du milieu
- ✓ Animation et communication

Volet Assainissement

31 des actions inscrites dans le premier axe du programme d'actions ont été engagées, soit un montant de 11 280 755 € HT. Elles comprennent : 32 zonages d'assainissement en cours de finalisation, la construction de 3 stations d'épuration, 14 études de conception de station ou de réseaux, 3 projets de schéma directeur des eaux pluviales, 4 collectivités engagées dans l'opération « Zéro phyto dans nos villes et villages », 1 étude-pilote sur l'influence du drainage agricole, l'amélioration la qualité des effluents chez les artisans et entreprises, ...

M. COQUILLE demande s'il reste des communes qui n'ont pas encore réalisé leur zonage d'assainissement.

Mme RAFFIN répond que c'est effectivement le cas de certaines communes, dans le Florentinois par exemple.

M. DEPUYDT précise que le zonage est de la responsabilité du maire, mais qu'il peut décider de se regrouper avec d'autres communes pour lancer cette étude.

M. COQUILLE explique que les communes n'ayant pas réalisé leur zonage d'assainissement n'ont pas la possibilité de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Mme FORT-BESNARD se demande par qui est portée la compétence SPANC.

M. COQUILLE précise que la compétence SPANC est souvent transférée aux communautés de communes.

Mme BUCHAILLOT ajoute que dans le département de l'Aube, c'est souvent le Service Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA) qui assure le SPANC.

Mme RAFFIN indique qu'une réflexion est en cours sur le SPANC à la Communauté de Communes du Florentinois.

M. MENET rappelle que le zonage est un outil permettant de prévoir des projets d'assainissement collectif.

M. GENREAU se demande comment il est possible de forcer un habitant à se raccorder au réseau collectif sans passer par la réalisation de travaux d'office.

Il est en effet du ressort du maire de faire appliquer son pouvoir de police pour que les travaux soient réalisés.

Mme FORT-BESNARD demande s'il y a des communes sans zonage sur le reste du territoire.

Mme FREY précise que ce n'est pas le cas dans le département de la Côte d'Or.

M. LETOURNEAU indique que dans le cadre de la MISEN 89 (Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature) des questionnaires ont été envoyés, il y a quelques mois, aux collectivités ne possédant pas de SPANC. A l'heure actuelle, le taux de retour est de 45 %.

Mme FORT-BESNARD se demande s'il est possible pour les communes de se documenter sur des techniques de désherbage alternatives.

Mme RAFFIN répond que c'est effectivement le cas et précise que, dans le cadre du certificat qui sera obligatoire pour les agents des collectivités en charge du désherbage à partir d'octobre 2014 (Certiphyto), de nombreuses journées d'information et de démonstration de matériels ont été réalisées.

Mme POIRSON demande pourquoi les actions sur le drainage agricole ont été classées dans ce volet.

Mme FREY explique qu'il s'agit de la nomenclature liée au SAGE et à l'Agence de l'Eau.

M. COQUILLE indique que sur les projets de gestion des eaux de pluie, il sera important de vulgariser les réflexions des collectivités pionnières afin d'aider d'autres communes à s'y lancer.

Volet Eau potable

24 des actions inscrites dans ce deuxième axe du programme d'actions ont été engagées, soit un montant de 1 195 330 € HT. Elles comprennent : 13 études de Bassins d'Alimentation de Captages en cours et 3 à venir, 6 programmes d'actions agricoles en cours et 15 à venir, 1 station de potabilisation en cours de construction, ...

M. COQUILLE se demande combien de captages auraient besoin de réaliser une étude BAC (Bassin d'Alimentation de Captage).

Mme RAFFIN explique que c'est la découverte de la vulnérabilité d'un captage et de problèmes de qualité qui pousse à réaliser une étude BAC. Il n'y a pas de listes arrêtées et de nouveaux captages sont encore régulièrement fléchés.

M. GENREAU demande où en est le dossier concernant le captage de la source du Créanton par la Commune de Saint-Florentin.

Mme FORT-BESNARD indique que des réunions ont déjà eu lieu et que l'affaire suit son cours.

M. GENREAU précise qu'à l'amont de ce captage, sur la commune de Chailley, l'entreprise DUC prélève dans la même nappe souterraine.

Mme FORT-BESNARD ajoute qu'elle fera le point sur ce dossier avec la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Yonne qui le suit.

M. GENREAU souhaite que des mesures soient mises en place pour protéger les vallées sèches qui sont en lien avec les eaux souterraines.

Mme GAILLARD répond qu'une des finalités des études BAC est de définir les secteurs les plus vulnérables afin de les protéger.

M. COQUILLE pense qu'il faut remettre les élus face à leur responsabilité quant aux projets liés à l'eau dans tous les domaines, par le biais de l'animation territoriale. Les élus doivent faire un état des lieux et des pressions puis rencontrer tous les acteurs locaux pour définir une stratégie d'actions. Les aménagements fonciers peuvent notamment être de bons outils pour cela.

Volet Milieux Aquatiques et Humides

31 des actions inscrites dans cet axe du programme d'actions ont été engagées, soit un montant de 920 681 € HT. Elles comprennent : 2 études hydromorphologiques et une étude globale sur le rétablissement de la continuité écologique, des programmes d'entretien des cours d'eau réalisés par les syndicats de rivières, 6 projets de renaturation, des programmes de régulation des populations de ragondins et de lutte contre la Renouée du Japon, deux inventaires de zones humides, ...

M. COQUILLE précise que le SIRTAVA a testé deux méthodes de lutte contre la Renouée du Japon.

M. LETOURNEAU indique qu'il est plus sage de vouloir contenir la Renouée plutôt que de souhaiter l'éradiquer complètement.

Mme RAFFIN explique que ces deux sites ont été mis en place en 2011 sur les communes d'Argenteuil sur Armançon et d'Argentenay. La Renouée a été enlevée et évacuée, le sol décaissé et remplacé par une terre saine puis recouverte par un géotextile afin d'empêcher la lumière de passer. Des passages réguliers sont effectués afin d'enlever les nouvelles pousses de Renouée et d'affaiblir la plante. Ces sites seront suivis pendant plusieurs années.

Mme COELHO s'interroge sur le devenir des plants de Renouée ainsi arrachés.

Mme RAFFIN répond que les plantes et le sol ont été évacués et traités de manière à ne pas contaminer d'autres sites.

Mme GAILLARD apporte des précisions sur la maîtrise d'ouvrage des inventaires de zones humides. Les investigations sur le bassin de la Brenne ont été engagées par le SIRTAVA qui a mandaté le bureau d'études Asconit Consultants. La vallée de l'Armançe a été cartographiée par le Conservatoire Botanique du Bassin Parisien à la demande de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Enfin le bassin du Créanton a fait l'objet de repérages succincts des zones humides dans le cadre de l'étude hydromorphologique réalisée par le cabinet Ingédia (groupe NOX) à la demande du SIVU Brumance Créanton.

Mme COELHO précise qu'il est important d'avoir ces connaissances pour bien gérer l'urbanisme.

M. COQUILLE explique que le SIRTAVA s'est engagé dans une démarche d'inventaire afin d'accompagner les collectivités à appréhender et se saisir du sujet. L'objectif est d'identifier les zones humides du bassin versant afin de les connaître, de comprendre le rôle du tissu humide dans le bassin versant de l'Armançon, d'assurer l'information et la concertation nécessaires et d'apporter des éléments d'aide à la décision aux élus.

Mme FORT-BESNARD informe qu'au 1^{er} janvier 2016 les intercommunalités devront mettre en œuvre la compétence GEMAPI. Elle indique qu'il est important de travailler avec l'Aube en vue de la création d'un syndicat de bassin versant de l'Armançon.

M. GENREAU s'interroge sur le classement des zones humides dans les documents d'urbanisme et se demande si elles peuvent l'être en Espaces Boisés Classés (EBC).

Mme COELHO précise qu'il est demandé par le Code de l'Urbanisme d'identifier les zones humides. En ce qui concerne les EBC, c'est une réglementation stricte interdisant la coupe et le défrichement du bois.

M. LETOURNEAU indique que la relation entre zones humides et zones agricoles n'est pas du ressort des documents d'urbanisme. Il ajoute que pour la réception des dossiers de demande de drainage, la DDT a convenu d'un mode d'instruction avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Mme FOUCHER indique que la Chambre d'agriculture est mobilisée sur la gestion des zones humides en zone agricole.

M. COQUILLE précise qu'il ne faut pas oublier que les premiers à intervenir sur ces thématiques sont bien les élus.

Mme GAILLARD explique qu'il doit s'agir d'une réflexion tripartite entre police de l'eau, usagers et gestionnaires de l'eau. Les zones humides, tout comme la thématique d'entretien des réseaux secondaires, ne peuvent s'aborder uniquement par une vision règlementaire ponctuelle. En effet, ces sujets sont en lien avec de nombreux enjeux comme la qualité de l'eau ou la prévention des inondations. Ils doivent donc être également vus sous un angle de gestionnaire. Seuls ces échanges tripartites permettront d'aborder ces enjeux de manière pragmatique et intelligente pour le territoire.

M. COQUILLE regrette l'organisation actuelle. Il pense que les élus doivent être intégrés à la réflexion pour comprendre les enjeux.

M. GENREAU se demande s'il est possible d'obtenir des aides financières pour acheter des terrains, comme cela peut être le cas dans un projet visant à remettre un cours d'eau dans son lit d'origine sur la commune de Mercy (89).

M. DUBOIS répond que des aides financières sont possibles s'il y a un enjeu sur la masse d'eau.

Mme FORT-BESNARD souhaite que les communautés de communes soient informées sur la GEMAPI et les PLUi.

Mme GAILLARD répond qu'un travail entre le SAGE et l'urbanisme avait été engagé par le prédécesseur de Mme FORT-BESNARD.

M. COQUILLE précise qu'il va rencontrer prochainement les différentes communautés de communes avec la directrice du SIRTAVA.

Volet Suivi du milieu

Ce volet n'a pas démarré. Il comportait notamment l'installation de 8 nouvelles stations de mesure. L'Agence de l'Eau, qui se chargera de cette action, la réalisera dans les années à venir.

M. MENET s'interroge sur la notion de stations de mesure.

M. COQUILLE précise qu'il s'agissait d'installer ces stations sur des cours d'eau qui n'étaient pas encore suivis.

M. DUBOIS confirme que c'est l'Agence de l'Eau qui s'en chargera. L'objectif est de faire un état des lieux précis des masses d'eau car beaucoup ont été déclassées uniquement à dire d'experts.

Volet Communication

14 des actions inscrites dans ce dernier axe du programme d'actions ont été engagées, soit un montant de 625 377 € HT. Elles comprennent : la réalisation de lettres d'information annuelles du Contrat Global Armançon Aval et de plaquettes d'information (Gestion des plans d'eau, Règlementation des ouvrages en rivières), l'organisation de formations à destination des élus et des agents des collectivités du territoire, des interventions en milieu scolaire, la signature de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » qui incite les jardiniers amateurs à changer leurs pratiques, ...

Le bilan financier du Contrat est de 41.4 %, soit 14 022 143 € HT engagés, ce qui représente 100 actions engagées (soit 53.5 %).

Il est à noter qu'à l'heure actuelle, la cellule d'animation est de plus en plus reconnue sur le territoire du Contrat Global Armançon Aval pour apporter une plus-value administrative et technique aux collectivités et faciliter les échanges. Notons également le poids financier important des stations d'épuration : si toutes les stations en cours d'étude se construisaient, il a été estimé que le bilan financier augmenterait d'environ 20 %. Il est aussi évoqué la difficulté à faire émerger certaines actions par le seul biais de la cellule d'animation.

M. COQUILLE explique qu'il est nécessaire de faire évoluer les syndicats de rivières vers un syndicat de bassin versant.

M. CHANTEPIE indique que dans l'Aube, le SDDEA est très présent et a un rôle important dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Mme FORT-BESNARD se pose la question de la superposition de deux syndicats sur le territoire.

M. CHANTEPIE indique qu'il est important de faire avec les partenaires présents sur le territoire.

Mme FORT-BESNARD ajoute qu'il est important de travailler sans tenir compte des frontières administratives.

M. CHANTEPIE regrette que suite aux réunions qui ont eu lieu sur la mise en place d'un syndicat de bassin, les décisions à prendre soient encore floues.

M. GOUJARD précise que l'étude sur la gouvernance réalisée par l'EPTB demande de faire attention au partage des compétences. La GEMAPI concerne le grand cycle de l'eau, mais doit être en cohérence avec le petit cycle de l'eau.

M. COQUILLE estime qu'il y a besoin d'y avoir une cohérence pour être efficace. Pour que la compréhension soit la plus aisée, la meilleure échelle est celle du bassin versant.

Mme FORT-BESNARD approuve d'autant plus que la prévention des inondations est prioritaire.

M. COQUILLE ajoute qu'il faut arrêter de troubler les élus avec des schémas de superposition et apporter une meilleure lisibilité.

BILAN SOCIOLOGIQUE DES CONTRATS GLOBAUX DU TERRITOIRE

> Cf. diaporama joint « CGA COPIL N°1 » - Diapositives 13 à 14

L'évaluation concerne le contrat global Auxois Morvan, porté par le SIAEPA de Semur en Auxois et qui s'est terminé le 31 décembre 2013 ainsi que le contrat global Armançon Aval porté par le SIRTAVA et qui se terminera à la fin de l'année. Afin d'apporter une cohérence territoriale et de mutualiser les échelles (acteurs communs...), l'évaluation de ces contrats est réalisée sous la forme d'un groupement de commandes. L'objectif de l'évaluation est d'identifier les effets des contrats globaux sur le territoire par rapport aux objectifs mais également par rapport au cadre global de la gestion de l'eau. Des recommandations d'amélioration stratégiques et opérationnelles seront ensuite définies afin de permettre aux acteurs du territoire de poursuivre la démarche.

La commission MAPA qui s'est réunie avant le COPIL a choisi de retenir le prestataire CONTRECHAMP, basé à Lyon. Ce prestataire indépendant permettra d'obtenir une réponse claire, argumentée et objective. Le comité de pilotage de cette étude est constitué des structures porteuses et des financeurs. Ce bilan sociologique débutera par la rencontre (au cours de l'été et à la rentrée) des acteurs concernés sous la forme d'entretiens et/ou de réunions thématiques. La fin de cette étude est prévue pour le mois de décembre 2014.

COMMUNICATION

> Cf. diaporama joint « CGA COPIL N°1 » - Diapositive 29

Un plan de communication est proposé au comité de pilotage.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication sur le CGA, une lettre d'information sera éditée et remise aux maîtres d'ouvrages du territoire. Basée sur les précédentes lettres de communication et de sensibilisation du Contrat Global Armançon Aval, cette lettre d'information définira le contrat global, son rôle et sa place dans les outils de gestion de l'eau. Elle précisera également le rôle de la cellule d'animation.

Afin de préparer l'élaboration du programme d'actions du futur contrat global, un questionnaire sera envoyé aux collectivités. Il permettra de recenser les projets et les problématiques dans les domaines de l'assainissement, l'eau potable et les milieux aquatiques afin de préparer les rencontres entre la cellule d'animation et les maîtres d'ouvrages. Le questionnaire aux collectivités (joint à ce compte rendu) sera validé en comité technique.

Ces documents seront envoyés fin août/début septembre aux collectivités afin de ne pas interférer avec l'avancée du bilan sociologique.

M. COQUILLE explique qu'il est important de donner des éléments de communication afin de permettre aux élus d'être en mesure d'expliquer l'outil Contrat Global ainsi que les raisons pour lesquelles certaines actions sont retenues pour intégrer le programme d'actions et d'autres non.

M. LETOURNEAU demande qu'un glossaire soit rédigé et annexé au questionnaire.

Mme RAFFIN demande aux membres du comité de pilotage de rendre leur avis sur le questionnaire d'ici un mois.

CONCLUSION

Ce premier COPIL a permis de rappeler la démarche mise en œuvre actuellement sur le territoire pour restaurer ou maintenir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et son évolution vers un futur Contrat Global Armançon. Ce dernier formalisera l'engagement des acteurs locaux à développer et promouvoir les opérations à mener pour atteindre les objectifs fixés. Aussi, la participation des acteurs à l'élaboration du CGA sera un point essentiel à la réussite du futur Contrat Global.

M. COQUILLE remercie les personnes présentes et rassure l'assemblée en précisant que même si certains échanges n'ont pas paru être suffisants, de nouvelles rencontres sont programmées. Ainsi, le premier COTECH aura lieu au mois d'août et le prochain COPIL fin septembre.

Mme COEHLO remercie également les personnes présentes pour ces échanges riches et clôture la réunion.
